



# LA RESPONSABILITE CIVILE, PENALE ET DISCIPLINAIRE DES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE

MERCREDI 5 FEVRIER 2020

## PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

## OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Permettre à tout professionnel travaillant dans une structure de l'enfance ou de la petite enfance d'appréhender de manière concrète et illustrée les mécanismes de sa responsabilité civile, pénale et disciplinaire.
- ▶ Identifier les risques encourus pour mieux s'en prémunir, et améliorer la sécurité des encadrés.
- ▶ Aborder les sujets sensibles de la responsabilité et répondre de manière concrète, argumentée, à toutes les questions pratiques.
- ▶ Donner des clés pour comprendre qui est responsable de quoi – et dans quelles limites – afin d'adapter, d'améliorer le fonctionnement des équipes, des structures : mieux se protéger pour travailler avec plus de sérénité et plus d'efficacité ...

## CONTENUS DE LA CONFERENCE

Chacun est responsable – dès sa naissance – de ce qu'il fait, même par inadvertance, imprudence ou négligence, mais aussi de ce qu'il ne fait pas. Chacun, dans sa vie privée ou professionnelle, doit donc répondre de ses actes, et en assumer les conséquences, pénales, disciplinaires ou pécuniaires : la responsabilité est le contrepoids de la liberté.

Les professionnels de l'enfance et de la petite enfance – et les structures qui les emploient – ont souvent tendance à se protéger maladroitement – dans le fond et dans la forme – de dangers imaginaires, sans prendre de précautions envers ceux qui les menacent réellement.

Ils mettent en place de nombreuses protections – interdictions, autorisations, décharges et autres signatures – en espérant être couverts, ce qui – évidemment – est rarement le cas ...

Ils ont aussi tendance à se répéter – peut-être pour se rassurer – que seul le chef est responsable, ce qui est bien sûr totalement faux.

Cette conférence apaisante va permettre, aux professionnels de terrain et à leurs supérieurs hiérarchiques, d'appréhender de manière concrète et illustrée les mécanismes de la responsabilité civile, pénale et disciplinaire, pour mieux identifier les risques encourus afin de mieux s'en prémunir.

Elle abordera les sujets sensibles et répondra précisément à toutes les questions (sur les parents divorcés, sur ceux qui, alcoolisés, viennent chercher leur enfant, sur l'administration des médicaments et le défaut de surveillance, sur la grande sœur mineure qui vient récupérer son petit frère, sur les autorisations nécessaires pour aller à la piscine, ou afficher une photo...).

Elle leur donnera les clés pour comprendre qui est responsable de quoi – et dans quelles limites – afin d'adapter, d'améliorer le fonctionnement des équipes, des structures : mieux se protéger pour travailler avec plus de sérénité et plus d'efficacité ...

## Conférence INTERVENANT

---

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale, il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques et d'articles sur le sujet dans la presse spécialisée.

Il a coordonné la rédaction du *Grand dictionnaire de la petite enfance* (Dunod, septembre 2018), dont il a rédigé les entrées juridiques. Il est l'auteur, avec Mélanie Dupont, du *Droit à l'usage des psychologues* (Dunod, coll. Aide-mémoire, septembre 2019). Il va publier un aide-mémoire sur *La protection de l'enfance* (Dunod, février 2020). Il prépare, avec Sandrine Laran, un aide-mémoire sur *Le droit en action sociale et médico-sociale* (Dunod, septembre 2020).

## METHODES PEDAGOGIQUES

---

- ▶ Apports théoriques, interactivité, échanges sur les expériences.

## PUBLIC DESTINATAIRE

---

- ▶ Acteurs de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance.

## DUREE

---

2 conférences identiques de 3 heures de 9h30 à 12h30 ou de 14h00 à 17h00.

## LIEU

---

LFSM - 11, rue Tronchet - 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber.

## COUT

---

60 euros avec un exemplaire offert du *Grand dictionnaire de la petite enfance* (Dunod, 2018, 32 euros). Le *Droit à l'usage des psychologues* (Dunod, 2019) et *La protection de l'enfance* (Dunod, 2020), disponibles à la vente.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (3 heures) sera délivrée à l'issue de la session.

Une convention de formation avec l'employeur est adressée sur demande.